

Rapport

Date de la séance du CE: 1 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 731654
Classification: Non classifié

Rapport d'information 2014 de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2014, budget 2016. Prise de connaissance et proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Bases légales.....	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Mise en œuvre de la CIP-CSR.....	2
4	Finances	2
4.1	Comptes 2014	2
4.2	Budget 2016	2
5	Proposition.....	2

1 Synthèse

En date du 1^{er} août 2015, le délai imparti aux cantons pour la mise en œuvre des dispositions communes de la Convention scolaire romande aura expiré. L'année 2014, objet du présent rapport, montre que les travaux de mise en œuvre continuent à avancer favorablement et que le délai sera très certainement tenu. Les relations entre la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande (CIP-CSR) et la CIIP sont toujours constructives. La situation financière de la CIIP continue à être stable et maîtrisée si l'on excepte les processus financiers des moyens d'enseignement romands (MER) qui restent tributaires d'éléments non-prévisibles (notamment retard dans l'élaboration de certains moyens, difficultés à trouver un consensus cantonal rapidement sur d'autres) sans toutefois mettre en péril l'existence des moyens nécessaires à appuyer pédagogiquement l'implémentation du PER.



2 Bases légales

Convention scolaire romande adoptée le 21 juin 2007.

3 Description de l'affaire

3.1 Mise en œuvre de la CIP-CSR

La CSR prévoit un contrôle parlementaire annuel d'exécution. Les documents mentionnés en titre et qui figurent en annexe portent sur la mise en œuvre de ladite convention pendant l'année 2014. Ils sont accompagnés du Rapport annuel 2015 de la CIP-CSR qui figure lui aussi en annexe.

On peut noter que les thèmes du début de la scolarisation (art. 4), de la durée des degrés scolaires (art. 5) et du Plan d'études romand (PER ; art 7., art. 8) sont sous toit, le thème des moyens d'enseignement et ressources didactiques (MER ; art. 9) suit son cours et répond globalement aux attentes moyennant des adaptations de calendrier, le thème des épreuves romandes (art. 15) a été discuté en 2014 et a trouvé une issue en 2015 (le prochain rapport en fera mention) en termes d'objectifs visés et de mise en œuvre, tout en se situant par rapport aux tests nationaux de référence. Autant d'éléments qui montrent clairement que la CIIP est soucieuse de la mise en œuvre de la CSR, que cette dernière est pratiquement sous toit, ce que reconnaît d'ailleurs le rapport de la CIP-CSR. Elle invite le Grand Conseil bernois (et les autres parlements concernés) à prendre acte du rapport d'information de la CIIP.

4 Finances

4.1 Comptes 2014

Les comptes du secrétariat général se soldent par un excédent de charges de 120 510 francs 76, inférieur de 250 000 francs à ce qui avait été budgété. Pour ce qui est des moyens d'enseignement (MER), le retard de certains travaux explique l'excédent de 1,1 million de francs.

4.2 Budget 2016

Il reste relativement stable, prévoyant l'augmentation des contributions ordinaires de un pour cent (après deux années sans indexation), considérant que certaines tâches nouvelles sont attendues dans le prochain programme d'activités (2016-2019)

5 Proposition

Le Conseil-exécutif prend connaissance du Rapport d'information de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin aux membres de la Commission interparlementaire de la Convention scolaire romande ; comptes 2014 ; budget 2016, à l'attention du Grand Conseil.

Pièces jointes

Annexe 1 « Rapport annuel 2015 CIP CSR »

Annexe 2 « Rapport CIIP-année 2014 »

Annexe 3 « Comptes 2014 de la CIIP »

Annexe 4 « Budget 2016 de la CIIP et Planification financière 2017-2019 »